

DELIBERATION n°45/2023

**OBJET : CONVENTION ENTRE METEO-France ET LA
COMMUNE DE CHATEAUNEUF**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Excusés :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	27

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 4 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel DIB.

PROCURATIONS : Daniel DIB qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur le Maire expose que Météo-France a pour mission de surveiller l'atmosphère, l'océan superficiel et le manteau neigeux, d'en prévoir les évolutions et de diffuser les informations correspondantes. Il exerce les attributions de l'Etat en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens ; à ce titre, il met en œuvre un système d'observation lui permettant d'accomplir ses missions. Dans le cadre de son réseau d'observation de surface, Météo-France souhaite maintenir une station automatique sur un terrain situé sur la commune de Châteauneuf.

Ainsi il est envisagé que la commune mette à la disposition de Météo-France une partie de la parcelle cadastrée section AH numéro 19, de 50m² environ, située au Plateau des 1000 chênes pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois pour une période équivalente, pour l'implantation d'une station météo selon les conditions fixées par le projet de convention joint au présent rapport.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention entre Météo-France et la Commune de Châteauneuf dont un exemplaire est joint au présent rapport.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 12 OCT. 2023
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 12 OCT. 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE